Nations Unies S/PV.6516



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 avril 2011
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6516e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York, le lundi 18 avril 2011, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 18 avril 2011, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6516e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Wolfgang Weisbrod-Weber, Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix. »

11-30299 (F) 180411 180411

